

La Lettre n°50 de l'ADCGG26

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers – ADCGG 26http://www.ancgg.org/ad26

année 2017 est une triste année pour les chasseurs de la Drôme en particulier et la chasse en général, suite au décès de notre Président Alain HURTEVENT, au mois d'août, à l'âge de 69 ans.

Après une carrière remarquable dans la gendarmerie, tu t'installes pour ta retraite, à Aouste, renoues avec ta passion de la chasse et deviens Président de la FDC 26, en 2010, où tu vas tout boulverser.

Cette même année, tu t'investis à l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne ANCM au sein de la Fédération Régionale des chasseurs de Rhône-Alpes. En 2012, tu as été l'un des instigateurs de l'Association des Chasseurs Utilisateurs de Fréquences Assignées ACUFA; parallèlement, tu as suivi et accompagné le dossier Médialoup avec diverses missions en Suède comme, en Espagne.

En 2013 tu prends la Présidence de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats, mets en avant les travaux de l'ONCFS et réussis magistralement la mise en place des Indicateurs de Changement Ecologique ICE faisant ainsi du département de la Drôme un modèle à suivre.

En 2014 tu as déconcentré les moyens de la FDC vers 35 groupements de Gestion Cynégétique en responsabilisant les acteurs de terrain, et lancé le Plan Triennal pour le Grand Gibier.

Plusieurs conventions de partenariat ont été parallèlement signées dont une avec la Fédération de la Randonnée Pédestre, associant ainsi tous les usagers de la nature.

Tu as engagé avec les agriculteurs un programme d'ensemencement pour favoriser la petite faune sauvage. Grâce à toutes tes actions engagées, la FDC 26 est labellisée « Association de Protection de l'Environnement ».

Alain, tu as redonné, grâce à ton charisme, ton énergie et ton talent, ses lettres de noblesse à la chasse.

Alain, tu as été un grand Président responsable, compétent et rigoureux, mais c'est à l'homme que vont mes remerciements, mon admiration et ma reconnaissance.

Le deuxième décès aussi douloureux, est celui d'Antonio Di Caro survenu tragiquement et brutalement le 21 Octobre 2017. Administrateur de la FDC 26, responsable du secteur 2, tu avais, à ton image dynamique et enthousiaste, su œuvrer pour une belle reconnaissance de la chasse et remotiver ses acteurs par un travail engagé et responsable. Malgré ton jeune âge tu avais de l'expérience et étais déterminé à aller de l'avant.

L'année se termine par deux accidents de chasse mortels, accidents où la sécurité est mise en cause, bien que nous demandons avant chaque action de chasse, d'identifier parfaitement le tir, avant d'appuyer sur la queue de détente. Chaque chasseur doit comprendre que ces manquements de non respect des règles engendrent des drames terribles, car l'irréparable accompli, on ne peut plus vivre comme « avant l'accident ». Le chasseur qui déroge à ces règles doit être exclu du monde de la chasse. Une fois encore, je ne saurai que trop conseiller d'acquérir et de visionner lors de réunion des AG, le CD « une seconde d'éternité », mise en situation sur la sécurité et le comportement des chasseurs au cours des battues au sanglier.

Rémi GANDY, élu Président des Chasseurs de la Drôme, est un homme de terrain depuis 1980. Il faisait partie de commissions mais n'avait jamais souhaité être élu par manque de disponibilité puisque Directeur de la MFR de Mondy, à Bourg-de-Péage, centre de formation dédié aux spécialités de la gestion de la faune et de la Flore sauvage. Bien que les directives crées par son prédécesseur soient tracées, la tâche à accomplir est immense et la responsabilité entière.

Rémi, nous nous connaissons depuis une trentaine d'années et je sais ton engagement et ta détermination à réussir aussi dans ce domaine. Je te souhaite, ainsi qu'à ton équipe, pleine réussite. Tu sais pouvoir compter sur mon soutien ainsi que celui de tous les membres de l'ADCGG26.

En décembre 2017, notre Vice-Président de l'ADCGG 26 et trésorier de la FDC, Christian CHAILLOU, a été élu Président de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats. Homme de terrain compétant et connaissant sa détermination, il va s'investir entièrement dans cette nouvellle responsabilité.

Pour terminer cet éditorial, je formule des vœux de bonheur et de santé pour vous-même et ceux qui vous sont chers, pour une année 2018 la plus sereine possible en toute sécurité.

Jean-Paul BONNARD Président.

Assemblée Générale du 20 mai 2017 à COMPS

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite à toutes et à tous la bienvenue à notre Assemblée Générale et je remercie les personnalités pour leur participation et qui marquent de ce fait, de l'intérêt à notre activité cynégétique.

Monsieur Michel SANJUAN, Vice – Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme Monsieur Jean-Louis BRIAND, Secrétaire Général de la FDC 26

Monsieur Christian CHAILLOU, trésorier de la FDC 26, également administrateur Grand Gibier

Monsieur Rémi GANDY, Administrateur du gibier migrateur

Monsieur Philippe REYNAUD, Administrateur du secteur 8

Monsieur Denis RIX, Directeur de la FDC 26

Monsieur Philippe JOANNIN, Délégué départemental de l'UNUCR

Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire de COMPS

Monsieur Francis PONTHIER, Président de l'ACCA de COMPS

Monsieur Noël ILLY, Président des Bécassiers

Madame TEBAA, Directrice de la MFR de MONDY

Monsieur Pierre ZACHARIE, chef technicien vétérinaire

Je vous présente les excuses des personnes retenues par des engagements qui nous ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui :

Monsieur Hervé MARITON, député Maire de Crest

Monsieur Alain HURTEVENT, Président de la FDC, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement et tous nos vœux de meilleure santé

Monsieur Jacques AURANGE, Président de la FDC 07

Monsieur BERINGER de la DDT

Monsieur Christian BLACHIER Responsable de l'ONCFS.

Monsieur Michel METTON, Président des Louvetiers

Madame Emilie DUHERON, Responsable chasse et environnement à l'ONF

Je prie les personnes oubliées de bien vouloir m'en excuser.

C'est avec plaisir que je préside cette 28ème Assemblé Générale qui vient clôturer l'année 2016-2017 et qui se déroule ce samedi 20 mai 2017 à COMPS, charmant village du Pays de BOURDEAUX.

Dans un premier temps, je laisse à Mr Jean-Pierre FABRE maire de Comps de nous présenter sa commune et ensuite à Francis PONTHIER de nous présenter l'ACCA de Comps.

Je te remercie Francis, ainsi que ton équipe, pour votre implication dans l'organisation de cette iournée.

Le rapport moral que j'ai l'honneur de vous présenter va s'articuler autour de différents thèmes ayant trait à notre activité et à la vie de notre association.

AU NIVEAU NATIONAL:

Election du nouveau Président de la FNC, Monsieur Willy SCHRAEN

Notre Président, Alain HURTEVENT, élu au bureau national au poste de trésorier adjoint

Changement au niveau de l'ONCFS: Monsieur Jean-Pierre POLY, Directeur Général de l'ONCFS, prend sa retraite après 14 années de responsabilité à ce poste. Cette longévité remarquable est le témoin d'un grand talent dans les relations humaines. Il est remplacé par Monsieur Olivier THIBAUT. Autre changement à l'UNUCR, Monsieur Claude HUBERT remplace Monsieur François MAGNIEN

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL:

Le congrès de la Fédération des Chasseurs qui s'est déroulé, à Romans, a été une pleine réussite d'une part, par le nombre élevé des chasseurs présents et d'autre part, par la remise de la médaille d'or de la FDC la plus haute distinction fédérale à Jeannine PINEDE, pour son engagement et son dévouement lors de son mandat d'administratrice à la FDC.

Médaille d'or également remise à notre ami Régis BESSET pour son investissement au service de la chasse.

Francis PONTHIER a lui, reçu, la médaille de bronze en récompense de services rendus au sein de son association.

STAND DE TIR:

André GALLAY a suivi la formation sur 2 jours de responsable de stand de tir dans les Chambarands, formation faite à l'initiative de l'ANCGG qui avait pour formateur un militaire du GIGN. Le thème : le comportement de l'homme vis-à-vis de son arme avec toute la sécurité requise à la pratique du tir.

BGG:

Pour la 4^{ème} année successive nous avons préparé une cession du BGG à la MFR de Mondy avec pour objectif l'intégration en tant qu'unité de valeur pour le bac donc partie prenante de l'enseignement de ces classes terminales. L'intérêt de cette option est pour nous très importante car il permet de sensibiliser les jeunes qui ne sont pas forcément issu du monde de la chasse, la plupart ne pratiquant pas cette activité. Pour concrétiser cela, à la fin de notre AG, nous signerons une convention de partenariat entre l'MFR de Mondy et l'ADCGG 26. Une seconde cession a lieu à Saint-Jean en ROYANS, comme habituellement de mars à fin mai. Je remercie tout particulièrement Patrick CHALENCIN, Administrateur du ROYANS-VERCORS pour son investissement et la mise en place de ce brevet grand gibier qui est délocalisé, pour cette année, dans le Royans.

LE LOUP:

Un problème toujours récurrent dans notre département : la présence permanente du loup. Cette présence a comme conséquences de nombreux dégâts sur les élevages et également sur le grand gibier. Grâce aux interventions et à la détermination de l'ex. Madame le Sous-Préfet, épaulée en ce sens par la Fédération des Chasseurs, l'ONCFS et les Louvetiers, des actions ont pu être mises en place sur le terrain. Nous pouvons renouveler nos remerciements à Clara THOMAS, pour ces actions qui mettent en exergue la possibilité de tirer un loup par les chasseurs ayant suivi « la formation loup » et par les bergers dans le cadre d'une procédure très stricte, l'obtention de l'autorisation de tir pour la défense de leur troupeau, sachant que la Fédération des Chasseurs leur fait passer le permis de chasse gratuitement. Il serait utile que cette formation, habilitant le chasseur au tir du loup, soit intégrée à la validation du permis de chasser sachant que les territoires n'ont aucun moyen de connaître la liste exhaustive des personnes formées, ce qui vaut dans un département vaut dans l'autre, et également pour les personnes ayant suivie la formation chef de battue, qu'elle soit intégrée sur la validation du permis de chasser



TOUS UNIS CONTRE

SECURITE:

Pour la saison 2016-2017, grâce à l'attention des chasseurs drômois, nous sommes satisfaits qu'aucun incident ne se soit produit dans notre département. Ce motif de satisfaction ne doit pas nous faire relâcher notre vigilance lors du déroulement de nos parties de chasse. Lorsque tout va pour le mieux il ne faut pas baisser la garde.... Je ne peux oublier la responsabilité portée par nos responsables « organisateur de battue » et insister sur les procédures qui souvent paraissent répétitives et rébarbatives, mais qui sont absolument nécessaires et obligatoires. Tout râleur à l'occasion de la présentation de ces consignes devrait devenir obligatoirement présentateur de celles-ci et être à son tour responsable de battue, ce qui le sensibiliserait au problème de la « responsabilité. » Il faut se rappeler que de ne pas tirer et aussi un acte de chasse responsable.

Nous prétendons, à juste titre, que la formation dispensée à l'occasion du BGG pourrait être considérée comme une valeur équivalente à celle de la formation Responsable de Battue. En effet, les matières enseignées en matière de sécurité, sont pour la plupart, des actions menées depuis de longues dates par l'ANCGG et reproduites avec efficacité dans ce cursus

ONF:

Pour cette année, fait marquant, une baisse de 0,42 % des loyers ONF, en effet, ces loyers sont calculés seulement sur le fermage du blé.

CIBLE D'OR:

Je vous rappelle notre journée de LA CIBLE D'OR qui aura lieu cette année le samedi 24 juin 2017 au stand de tir de l'armurerie MACAIRE à Romans.

NOS ORIENTATIONS:

Nous faire mieux connaître

Augmenter le nombre de nos adhérents

Fédérer le plus de chasseurs pour le BGB

Assurer une liaison constructive et permanente avec toutes les structures cynégétiques

Etre garant que la chasse doit être l'expression du respect du gibier et de son environnement.

Comme chaque année, je vous encourage à promouvoir la recherche du grand gibier blessé, cela doit être une priorité. En effet, comment peut-on concevoir de laisser dans la nature par ignorance ou par désinvolture, des animaux blessés et qui souffrent. L'acte de chasse doit être assumé jusqu'au bout et les chasseurs se doivent de véhiculer cette image de gestionnaire responsables de leurs actes. Par leur action bénévole et dévouée, les conducteurs agréés participent à renforcer cette image d'une chasse moderne et durable.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le quorum étant atteint, notre assemblée générale peut valablement se tenir.

Je vous communique le déroulement de notre assemblée :

- Compte rendu d'activité par notre secrétaire Mr Jean-Luc BOUCHET
- Compte rendu financier présenté par notre trésorier Christian CHAILLOU
- Quitus de l'AG pour le rapport d'activité et le rapport financier
- Renouvellement des Administrateurs.
- Intervention du Vice-Président Christian CHAILLOU sur le BGB
- Intervention de Pierre ZACHARI, chef technicien vétérinaire, sur les nouvelles maladies
- Intervention de Mr Philippe JOANNIN pour le compte rendu de l'UNUCR
- Intervention de Mr Jean Louis BRIAND représentant Monsieur le Président HURTEVENT.
- Signature de la convention entre l'ADCGG 26 et la MFR de MONDY.



Rapport d'activité de l'exercice 2016 présenté à l'AG du 20 mai 2017 à COMPS

131 convocations et **12** invitations ont été envoyées pour l'assemblée générale ordinaire de l'ADCGG 26 qui se déroule ce 20 mai 2017 à COMPS. Nous remercions l'ACCA de COMPS pour son accueil sur son territoire.

Nous avons reçu en retour **72** coupons réponse parmi lesquels **47 pouvoirs**. Avec les **37** adhérents qui se sont déplacés cela donne **84 présents ou représentés**. L'assemblée générale de notre association peut, donc, valablement délibérer car le quorum, de présents ou représentés réglementaire, est atteint. Le Président Jean Paul BONNARD et son conseil d'administration vous remercient de votre intérêt pour notre association.

Avant de vous présenter les différentes activités menées en 2016 il est bon que vous sachiez que votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois.

Actions extérieures

En 2016 l'ADCGG 26 a continué son partenariat avec les différents organismes, associations ou personnalités du monde de la chasse. C'est ainsi que nous avons participé à :

Plusieurs réunions à la Fédération des Chasseurs de la Drôme et des différents secteurs : l'année 2016 a était une année d'élections ou réélections d'administrateurs.

Continué les sessions BGG à la MFR de MONDY et à la FDC26

Aux AG de l'UNUCR, du CNB et des Louvetiers

A la journée chiens de sang organisée à LEONCEL conjointement par l'UNUCR et le club du TEICKEL.

Au congrès Départemental de la FDC 26 qui s'est tenu à CREST.

A 2 réunions de l'Arc Alpin regroupant les AD des départements alpins élargi au Rhône et à l'Ain.

Nous avons également participé à plusieurs manifestations du monde de la chasse ou canines, à une battue « sécurité » pour les nouveaux permis organisée sur le territoire la FDC.

A une réunion régionale avec l'ONF pour la mise en place de la relocation ou le renouvellement des baux de chasses qui viennent à termes en 2016.

Nous remercions nos collègues du Conseil d'Administration, Jeannine PINEDE et Christian CHAILLOU qui, au sein du CA de la FDC 26, passent beaucoup de leur temps, de leur énergie et de leur savoir au service des chasseurs drômois.

Une mention à Jeannine qui ne s'est pas représentée à la fin de son mandat.

En rappel : l'arrivée au sein de notre CA de Michel SANJUAN, vice-président de la FDC26, élu lors de l'AD de La CHAPELLE en VERCORS.

Actions de l'AD

Stand de tir:

La saison s'est déroulée au centre de tir des établissements MACAIRE à ROMANS. Cette année le stand a fonctionné de fin avril à fin août et dix-sept demi-journées ont permis à 76 adhérents de venir s'entraîner et régler leurs armes.

Il faut rajouter à ces chiffres les 18 élèves de MONDY qui ont passé le BGG dans le cadre de leur formation scolaire. Cette cession particulière nécessite une organisation adaptée car il faut fournir les armes à la grosse majorité des candidats et participer à l'achat des munitions utilisées. Une journée a été, également, consacrée à la cible d'or.

Nous rappellons:

que tous les membres de l'ADCGG 26 peuvent utiliser ce service pour s'entraîner sur sanglier courant et pour régler leurs armes : des spécialistes sont là pour vous aider dans ces différents réglages.

Que les séances ont lieu le samedi matin suivant un planning établi à l'avance et disponible sur demande.

Nous remercions vivement André GALLAY, Joël GERVOIS et Maurice NAUMIN qui ont parfaitement assuré, dans la bonne humeur et avec sérieux, le déroulement de ces séances de tir.

Une mention toute spéciale à André GALLAY qui a suivi une formation sur 2 jours, organisée par l'ANCGG pour l'enseignement du tir et de la sécurité.

Brevet Grand Gibier 2016:

Le BREVET GRAND GIBIER qui est, je le rappelle, une action forte de notre AD permet de développer les connaissances des chasseurs de grand gibier sur :

les espèces de grand gibier (les 5 espèces de grand gibier chassables sont présentes sur notre Département : le sanglier, le cerf, le chevreuil, le mouflon et le chamois) en étudiant leur biologie, leur mode vie et leur comportement, leur gestion, les différents modes de chasse.

les armes et les munitions

la réglementation et vous savez qu'elle évolue rapidement

la forêt et la sylviculture

la flore et la pétite faune sauvage

le maniement d'une arme et de la sécurité indispensable à cette pratique

La sécurité en action de chasse.

Cette formation et ces savoirs nous semblent indispensables pour donner une bonne image de la chasse et des chasseurs aux autres usagers de la nature, voir à nos détracteurs, qui vous le savez, ne nous épargnent pas.







1000 m2 d'exposition Stand de tir a 50 m . Sanglier courant a 30 m

Tel: 04 75 02 15 72 Fax: 04 75 02 16 56 7 Ave des ALLOBROGES 26100 ROMANS En 2016 une trentaine de candidats ont suivis les différentes séances de formation proposées. Finalement 26 candidats (18 à MONDY et 8 à la FDC) ont passé les épreuves du brevet avec les résultats suivants :

BGG : 3 candidats ont obtenu le 1er degré et 10 ont réussi le 2eme degré. (dont 2 se sont rattrapés à GRENOBLE sur la partie gestion de la chasse)

BGG Vènerie : 3 candidats ont été reçus.

Toutes nos félicitations à l'ensemble de ces chasseurs qui ont cherché à améliorer leurs connaissances dans la chasse du grand gibier.

L'ensemble du Conseil d'administration remercie Christian CHAILLOU, Denis BRUNEL organisateurs des séances de formation et de l'examen ainsi que tous les formateurs qui sont régulièrement présents chaque année à cette formation.

On doit les féliciter de leur fidélité et de la qualité de leur propos.

La Cible d'Or :

Le samedi 25 juin 2016 la compétition de la Cible d'Or s'est déroulée sur le stand de tir des Ets MACAIRE que nous remercions pour leur accueil et la mise à disposition de leurs installations.

34 tireurs (soit 7 de plus que l'année dernière) ont participé à l'épreuve :

Le concours de tir sur cibles fixes et sanglier courant a été remporté par Clément COLLONGE, major de la promotion BGG 2016, suivi de près par Fred PAVAT le formateur BGG des modules sur les armes et la balistique. Bravo à tous et merci à tous les participants de cette épreuve qui devient un moment incontournable de l'activité de note AD.

En rappel : les lots distribués à cette occasion : 2 journées de chasse à LENTE, 1 journée de chasse à LEONCEL, 1 journée de chasse VERONNE, 1 journée de chasse à SOYANS et 1 journée de chasse à BEAUME MACHON ainsi que divers lots (couteau de chasse...)

Un grand merci à l'ONF et à nos partenaires qui ont magnifiquement doté cette épreuve, ouverte à tous les chasseurs Drômois, et bien sûr à l'équipe du stand (André GALLAY, Joël GERVOIS) qui a organisé de main de maître cette journée.

La Lettre:

L'AD a également édité 2 « Lettres » avec quelques articles ou informations de bonne tenue.

Nous vous rappelons que la lettre est complétée « d'une boutique » pour permettre aux membres de l'AD de pouvoir acheter divers articles logués à notre Fédération ou à notre Association. Ces articles sont d'ailleurs à votre disposition sur le stand, à l'entrée de la salle.

Pour terminer nous avons fait le lien entre 27 adhérents et la revue Grande Faune, la parution éditée par notre association nationale.

Je termine ce propos en vous rappelant que la sécurité en action de chasse doit être notre priorité absolue. Notre activité cynégétique est avant tout un loisir qui ne doit en aucun cas être terni par de mauvais comportements ou gâché par un accident. Soyons respectueux et vigilants.

Si vous avez des questions à nous poser nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Je vous remercie de votre attention.

Le moment est arrivé de donné quitus aux rapports d'activité et financier. Si vous en êtes d'accord nous le ferons à main levée.

A l'unanimité des présents et représentés il est donné quitus aux rapports financier et d'activité.

ELECTIONS du BUREAU

Vous le savez nous devons chaque année renouveler un tiers des membres de notre Conseil d'Administration.

Cette année, les mandats de Thierry BOGIRAUD, Denis BRUNEL, Marie-Cécile THOMAS, Christian PROST et Bernard WISNIEWSKI sont à renouveler.

Ces 5 personnes se représentent à vos suffrages.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients nous vous demanderons de voter pour ce renouvellement à mains levées. Les mandats des 5 sortants est renouvelé à l'unanimité des présents ou représentés.

Tarifs proposés pour l'année 2018.

Vous l'avez vu dans le rapport financier préparé par Thierry BOGIRAUD notre trésorier et présenté par Christian nous avons terminé l'exercice 2016 avec un léger excédent.

Compte tenu de ces précisions nous vous proposons que les cotisations - qui seront appliquées pour l'année 2018 - ne soient pas modifiées :

- pour les membres de 25 € : inchangées
- pour les ACCA à 40 € : inchangées
- pour les jeunes chasseurs à 15 € inchangées
- l'abonnement à la revue « grande Faune » à 27 € inchangées (pour les membres uniquement)

Si vous en êtes d'accord nous voterons ces montants à mains levées. Adopté à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions d'avoir supporté ces démarches statutaires indispensables.





Voici le planning des jours d'ouverture du stand de tir pour la saison à venir.

L'adhésion individuelle donne droit aux séances de tir gratuites.L adhésion d une association donne droit équalement aux séances de tir gratuites

Des cartouches d'entrainement, tout calibre, à prix interessant seront en vente à l'armurerie MACAIRE, à l'étage

Pour toutes infos complémentaires et pour une meilleur gestion du stand contacter :

André GALLAY au 09,83,25,88,11, ou Joël GERVOIS au 04,75,07,49,61

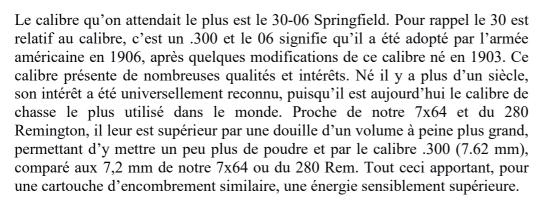
Bonne saison à tous,

L'équipe du stand

L'equipe du stant	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT
.1-						ouvert
.2-			fermé			
.3-						
.4-					fermé	
.5-		ouvert				
.6-						
.7-	ouvert			ouvert		
.8-						ouvert
.9-			ouvert			
10-						
11-					ouvert	
12-		BGG				
13-						
14-	ouvert			fermé		
15-						
16-			ouvert			
17-						
18-					ouvert	
19-		BGG				
20-						
21-	ouvert			ouvert		
22-						
23-			ouvert			
24-						
25-					ouvert	
26-		ouvert				
27-						
28-	ouvert			fermé		
29-						
30-			Cible d'OR 30 juin			
31-						

HARO sur le 30-06

La nouvelle réglementation sur les armes de septembre 2013, a apporté un certain de nombre de modifications. Parmi celles-ci on peut citer la légalisation et donc la possibilité d'utiliser pour nous chasseurs de nombreux calibres, qui auparavant étaient dits militaires et donc de détention très compliquée. On peut citer le 308 NATO (ou 7,62x51 OTAN), ce calibre est en .300, mais sa douille de 51 mm ne permet pas d'obtenir une énergie initiale suffisante pour nous chasseurs et il restera un super calibre pour les tireurs, grâce à l'intérêt des très grandes régularités des vitesses, des pressions et du calibre .300 permettant d'utiliser des munitions à moindre coût. On peut citer également le 8x57 JS, qui n'est autre que la version gorge de notre 8x57 JRS, à bourrelet donc et utilisé en arme basculante. Calibre, qui par son côté "pas trop pêchu", préserve la durabilité des armes basculantes, mais qui, en version gorge, ne présente que peu d'intérêt, vu que les armes disponibles ne sont plus vraiment légion.



Autre différence, qui ne peut paraître qu'un détail surtout lorsqu'on parle tir en battue, c'est l'angle d'épaulement de la douille qui a été retenu pour ce calibre. Ce détail d'apparence anodine participe néanmoins à lui apporter une précision unanimement reconnue. Winchester en a été convaincu, puisqu'en1951 il lui invente et commercialise un petit frère en faisant un simple rétreint du collet de la douille en .270 (7 mm) et lance le 270 Winchester, qui rencontrera un franc succès et confirmera les qualités de précision du 30-06.

La légalisation du 30-06 était donc très attendue, les armuriers ne s'y sont pas trompés et ont rapidement présenté dans ce calibre, toutes les armes déjà bien connues. Ceci a été d'autant plus facile que ces armes étaient déjà largement proposées pour ce calibre dans tous les pays, sauf en France du fait de notre ancienne réglementation. De nombreuses armes vendues depuis septembre 2013 l'ont donc été en 30-06, ce qui a permis de jauger rapidement ce "nouveau calibre".



La cartouche 30.06 Spg et son ogive de 220 grains



De gauche à droite : 280 Rem - 30.06 Spg - 7x64



De gauche à droite : 280 Rem -30.06 Spg et ogive 220 gr 7x64

DROMECHASSETIR •

SPECIALISTE CHASSE & TIR

72 Av, Léon Aubin À LIVRON Tél. :04 75 61 77 56

www.dromechassetir.com

Mais les critiques se sont rapidement faites entendre : "ça ne vaut pas not' 300", comprenez par-là que ce nouvel arrivant n'a pas les performances du 300 Winchester Magnum, hélas très répandu chez de nombreux pratiquants de la chasse en battue.

En fait si ce calibre n'apporte pas les résultats attendus, c'est bien souvent le fait que le projectile utilisé n'est pas adéquat. L'un des avantages du calibre .300 c'est justement le fait de pouvoir disposer d'une très large gamme de poids de projectiles allant de 100 grains (6.5 g) à 220 gr (14.2 g). C'est justement cette dernière munition de 220 grains, qu'il faut retenir pour la battue, sa vitesse initiale proche de 700 m/sec, correspond à ce que certain considère comme la vitesse idéale pour que le projectile réalise à l'impact, tout le travail de transfert d'énergie, pour le lequel il a été mis au point

Si la carabine en 30-06, que vous avez récemment acquise, ne vous a pas apporté toute l'efficacité que vous espériez, avant de penser à vous séparer de votre nouvelle acquisition, faites l'essai sur une saison : remisez au placard toutes vos munitions et faites l'achat de balles en 220 grains ; certes pas très commun, ce chargement est néanmoins proposé par Remington, Sologne et d'autres bien sûr. Si vous utilisez une lunette ou un point rouge, prenez la peine de cibler ou de faire cibler votre arme, car quelques clics de correction peuvent être nécessaires.

Une fois votre carabine bien réglée, votre 30-06 avec des projectiles de 220 grains est capable d'arrêter n'importe quel animal, quel que soit son poids. Mais souvenez-vous que plutôt que de vider votre chargeur en un temps record, il vaut mieux ne tirer qu'une seule balle bien placée ; elle sera toujours plus efficace que trois balles tirées à côté, par excès de précipitation. Le culte du calibre super puissant ne sert à rien avec une balle mal placée, le plus puissant des calibres africains n'a aucune chance de sécher net, un marcassin atteint dans le gras du cuissot.

Et si après un nombre suffisant de tirs, votre 30-06 en 220 grains, ne vous a pas convaincu, alors vous pourrez sans remord, penser à vous en séparer. Mais pas pour adopter le très répandu 300 WM, qui n'a jamais été pensé pour être un calibre de battue, surtout avec les canons extra courts avec lesquels on équipe aujourd'hui les carabines de battue. Canons qui peuvent vous faire perdre jusqu'à 30 % de l'énergie potentielle et transforme votre arme en véritable lance flamme, du fait de la poudre mal brulée. Non, choisissez sans hésiter votre nouvelle acquisition en 9.3x62 (ou son cousin américain le 35 WHELEN), car là, parole d'utilisateur convaincu, vous ne serez jamais déçu. N'écoutez pas celui qui vous dira, sans l'avoir essayé, mais qui le sait, que ce calibre bouscule l'épaule. N'écoutez pas non plus, ceux qui argumentent que cette munition est chère; quelle différence représente sur une saison de chasse, le coût des quelques munitions tirées. Et à ceux qui choisissent leur calibre pour faire des économies au tir, on pourra rétorquer qu'il reste la pétanque, pour tirer de façon encore plus économique

Christian PROST.



De gauche à droite : 30.06 Spg 35 Whelen 9,3x62



De gauche à droite : 30.06 Spg et son ogive de 220 gr 35 Whelen -9,3x62



De gauche à droite 280 Rem -7x64 -30.06 (avec ogive 220 gr) 35 Whelen -9,3x62

Qu'est-ce que la MOA?

Nombreux sont maintenant les chasseurs équipés de matériels performants, que ce soit en armes, que ce soit en optiques.

Sur ce dernier point, peu nombreux sont aussi les chasseurs qui comprennent comment se règlent les optiques ou qui assurent eux-mêmes le réglage de leurs lunettes.

Souvent au stand de tir, au moment de régler sa carabine (en fait on règle plutôt la lunette!), on voit bien que le point d'impact est décalé par rapport au point visé, selon un écart plus ou moins grand.

Alors la manipulation des molettes entre en jeu, horizontalement et verticalement. Combien de click ? Dans quel sens ? Pour quel résultat ?

Essayons de l'expliquer simplement au travers de la MOA.

MOA en anglais signifie « minute of angle », que l'on appelle chez nous la « minute d'arc ».

Chaque click de nos lunettes représente une fraction de MOA, différente selon le type de matériel, la marque, etc.

Cette minute d'angle n'est ni plus ni moins que le 1/60ème de 1 degré, le cercle comptant 360 degrés.

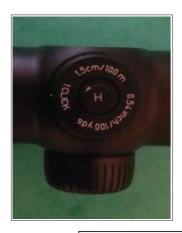
Et selon la distance où l'on mesure 1 minute d'angle, l'écartement n'est pas le même.

Pour les matheux et les champions de la trigonométrie, rien de plus facile. Soit D la distance de tir et E l'écartement d'1 minute. Nous appliquons la formule : $\tan(\alpha)=E/D$, soit D x $\tan(\alpha)=E$. Il suffit de remplacer α par 1/60e de degré et D par la distance de tir. ($\tan 1/60$ de degré= 0,000291 arrondi sur table trigo).

Exemple: à 100 mètres, la MOA vaut 2,91 cm, (100 x tan(1/60). (On arrondit souvent à 3 cm).

Si l'optique indique par exemple que chaque click fait ¼ de MOA, à chaque click effectué correspondra un déplacement du point d'impact de ¼ de 2,91 cm, soit 0,7275 centimètres à 100m.

Si on règle à 50m, on fait la règle de 3 (Merci Thalès), la MOA est alors de 2,91 divisé par 2, soit une MOA à 50 m de 0,36375 cm, ou simplement 3,65mm.



Cette photo de molette verticale affiche que 1 click fait 1,5 cm (1/2 MOA) à 100m.

Les données anglaises ont aussi affichées.

En réglant à 50m, le point d'impact se déplace de 0,75 cm par click. Si à 50 m le point d'impact est à 10 cm du point visé, il faut faire 13 clicks (à droite ou à gauche) (13 x 0,75=10cm).

Distance (m)	Valeur du click en mm							
	1/8 de MoA	1/6 de MoA	1/4 de MoA	1/2 de MoA	1 MoA			
50	1,8	2,4	3,6	7,3	14,5			
75	2,7	3,6	5,5	10,9	21,8			
100 3,6		4,8	7,3	14,5	29,1			
125 4,5		6,1	9,1	18,2	36,4			
150	5,5	7,3	10,9	21,8	43,6			
175	6,4	8,5	12,7	25,5	50,9			
200	7,3	9,7	14,5	29,1	58,2			
225	225 8,2		16,4	32,7	65,5			
250	250 9,1		18,2	36,4	72,7			
275	275 10,0		20,0	40,0	80,0			
300	10,9	14,5	21,8	43,6	87,3			
325	11,8	15,8	23,6	47,3	94,5			
350	12,7	17,0	25,5	50,9	101,8			
375	375 13,6		27,3	54,5	109,1			
400	14,5	19,4	29,1	58,2	116,4			

Sur le tableau ci-contre, et selon la fraction de MOA indiquée sur la lunette ou le point rouge, la valeur du click est indiquée selon la distance de tir.

C'est tout simplement proportionnel.

La lecture de ce tableau donne aussi une idée du défaut du point d'impact par rapport au point visé si la lunette est mal réglée. La chasse n'est certes pas un exercice de précision, mais l'objectif reste aussi de bien tirer pour tuer nettement, d'où la nécessité d'avoir des organes de visée bien réglés.

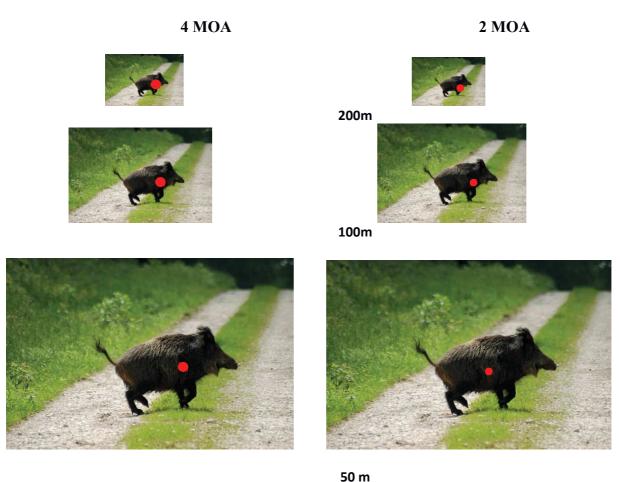
Sans citer de marque de point rouge, il en est une bien connue, et de qualité, qui propose des modèles à 2 MOA ou 4 MOA. Que choisir et quelles conséquences ?

2 MOA signifie que la zone visée représente à 100 m près de 6 cm, et 4 MOA une zone de 12 cm. La zone visée est la dimension du point rouge sur la cible.

A crantage égal pour le même type d'appareil, un point rouge de 2 MOA sera 2 fois plus petit qu'un 4 MOA à même distance.

Inversement à courte et moyenne distance, un point de 4 MOA sera deux fois plus gros qu'un point de 2 MOA. Il ne faut pas que la taille du point rouge dépasse celle du point visé sur l'animal.

Si on veut placer la balle dans un endroit précis et selon la distance de tir, le 2 MOA offrira plus de précision pour un tir au-delà de 100 mètres et sur une cible relativement fine. La « colonne au cou » d'un chevreuil par exemple. Si aux distances usuelles de battue, le 4 MOA reste un peu gros que le 2 MOA, on peut se satisfaire du 2 MOA, quelles que soient les distances de tir usuelles pratiquées à la chasse



Les points rouges ne sont pas à leur taille réelle mais ce schéma est fait pour mieux illustrer le propos.

Maintenant vous avez tous les éléments pour peaufiner vos réglages car vous maitrisez les principes. Par comparaison, les marins utilisent aussi la minute d'angle.

Sachez que cette minute correspond au mille marin et représente 1,852km pour une distance mesurée correspondant au rayon de la terre (plus de 6300 km).

Bons réglages à tous, et bons résultats bien entendu.

Christian CHAILLOU

L' ADCGG en Drôme en 2018

ARTIGE Jean-François Vice président

BOGIRAUD Thierry Trésorier

BONNARD Jean-Paul Président

BOUCHET Jean Luc Secrétaire

BRUNEL Denis Membre du CA

CHAILLOU Christian Vice président

GALLAY André Membre du CA

GUIDO Yves Secrétaire adjoint

JOANNIN Philippe Membre du CA

MARZANI Albert Membre du CA

PINEDE Jeannine Membre du CA

PROST Christian Membre du CA

SANJUAN Michel Membre du CA

THOMAS Marie-Cécile Membre du CA

WISNIEWSKI Bernard Trésorier adjoint

Pour le BREVET GRAND GIBIER: prendre contact avec

• Christian CHAILLOU au 06 65 31 45 00 ou christian.chaillou3@wanadoo.fr.

• Jeannine PINEDE au 06 73 70 99 22 jean-guy.pinede@wanadoo.fr

• Denis BRUNEL denis.brunel@wanadoo.fr

Pour tout renseignement, voir notre site internet www.ancgg/ad26 ou

faites une demande : jean-paulbonnard@orange.fr

JOANNIN Philippe: Maison forestière, 26190 LEONCEL

Téléphone: 04.75.41.68.62 / 06.10.68.55.80

LACROIX Pascal: 5 chemin des Sarrazines, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Téléphone: 04.75.47.45.02 / 06.31.09.17.20

CHAUVIN René: Route de Dié, 26470 LA MOTTE CHALANCON

Téléphone: 04.75.27.20 02 / 06.77.94.94.04

ROMAIN Pierre: 23 c rue de l'Hermier, 26250 LIVRON sur Rhône

Téléphone: 04.75.85.59.70 / 06.87.29.07.09 **BEYSSIER:** Jean François, Vercoitan Téléphone: 04.75.28.00.77 / 06.69.56.91.07

VAILLANT Daniel: Le Logisson, 07000 St JULIEN en ST ALBAN

Téléphone: 04.75.65.75.64 / 06.28.30.82.36

AUZEBY Jacky: St Nazaire le désert

Téléphone : 06 79 09 24 04 / 06 19 41 37 75

BONNET Bernard: St Peray Téléphone: 06 34 74 04 56

GUERBY Hervé : Viviers Téléphone : 09 71 51 48 49 / 06 71 52 08 49

HALTER David: Saléon Téléphone: 06 70 77 95 06

